

TROPHEE DE BORDEAUX 2019

Golf de Bordeaux Lac les 30 et 31 mars

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Édition du 9 janvier 2019

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte à tous les joueurs licenciés à une fédération reconnue et répondant aux exigences des règles du Statut Amateur. Tous les joueurs licenciés en France devront être titulaires d'un **Certificat Médical de non contre indication à la pratique du golf qui devra avoir été enregistré par leur club à la date limite des inscriptions, faute de quoi l'inscription sera rejetée.**

II – FORME DE JEU

Stroke Play / 36 trous / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours.

- **2 séries Messieurs** comprenant **84 joueurs maximum, d'index 4,5^(*) à 11,4 et 11,5 à 18,4**
- **1 série Dames** comprenant **24 joueuses maximum, d'index 11,5^(*) à 26,4**

(*) Les index minimum indiqués pourront être revus à la baisse pour correspondre à la limite retenue pour la participation au Grand Prix de Bordeaux.

Dans chaque série, les participants seront retenus selon l'ordre des index.

Si une série n'est pas complète, il sera possible d'augmenter d'autant le nombre d'inscrits dans l'autre série.

L'index pris en compte est celui de la date de clôture des inscriptions. Les joueurs licenciés auprès d'une Fédération étrangère devront fournir une attestation d'index pour la même date.

Programme prévisionnel :

Terrain	Série	Vendredi 29/03	Samedi 30/03	Dimanche 31/03	Marques de départ
Les Étangs	Messieurs S1	<i>Entrain^{mt}</i>	60	60	Blanches
	Messieurs S2	<i>Entrain^{mt}</i>	24	24	Blanches
Les Étangs	Dames	<i>Entrain^{mt}</i>	24	24	Rouges

Départage :

En cas d'égalité pour l'attribution du titre dans chaque série, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trous, puis, si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

Départs :

Lors du 1^{er} tour, le tirage des départs se fera en respectant l'ordre des index à l'intérieur de chaque série. Les horaires seront communiqués à partir du vendredi 29 mars à 12H00.

Les départs du 2^{ème} tour se feront dans l'ordre inverse des résultats.

III – ENGAGEMENTS

III-1/ INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les engagements doivent être parvenus par écrit, **au plus tard le vendredi 22 mars 2019 à minuit**, à :

A.S. Golf de Bordeaux-Lac
« Trophée de Bordeaux »
Avenue de Pernon - 33300 BORDEAUX

Aucun engagement par téléphone, fax ou e-mail ne sera pris en considération.

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent le **nom, prénom, adresse, n° de licence et index**.

L'entraînement gratuit est prévu le vendredi 29/03 sur réservation auprès du golf.

Les engagements devront être accompagnés du montant des droits d'inscription fixés comme suit (chèque à l'ordre de l'A.S. du Golf de Bordeaux-Lac) :

	Extérieurs	Licencié AS Bordeaux-Lac
Adultes	70 €	35 €
Jeunes nés de 1994 à 2000	35 €	20 €
Jeunes nés en 2001 ou après	20 €	10 €

III-2/ FORFAITS

Tout forfait devra être notifié au Comité de l'épreuve par écrit au plus tard le mercredi 28 mars à minuit. Tout joueur déclarant forfait après reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

IV – INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant.

Dans le cas où il serait impossible de terminer le dernier tour, le classement définitif sera établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité.

IV – PRIX

Seront attribués :

Messieurs	2x3 prix en brut
Dames	2 prix en brut 2 prix en net

En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

V - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs ou supérieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

Renseignements téléphoniques :

- au **06 95 33 19 19**,
- à partir du 4 février,
- de 12h00 à 13h30 et de 17h30 à 19h30, du lundi au vendredi.

Bulletin d'inscription disponible
sur le site Internet de l'Association Sportive :
www.asgolfbordeauxlac.com